

## Boxage et copropriété

Par JDufeuille, le 19/10/2020 à 18:45

**Bonjour** 

Je me permets de vous contacter pour vous poser une question. Je viens d'être livré sur une résidence en Région Parisienne. Le promotteur a fait boxer pour des habitants des places de parking pendant les travaux. Le reglement de copropriété indique qu'il faut l'accord de la copropriété. A t il le droit de faire cela vu que c'etait avant que l'on soit livré ? Merci bien

Par Visiteur, le 11/11/2020 à 15:50

**Bonjour** 

Votre règlement de copropriété le règlement de copropriété a été rédigé par le notaire du promoteur immobilier avant la vente des différents appartements vendus en "VEFA".

Il y a peut-être une une modification que vous ignorez, il serait bien de prendre contact.

De toute manière, si des places de garage ce sont transformées en Box, il sera nécessaire de faire une modification du règlement, lors des premières réunions des copropriétaires avec mise en place d'un comité syndical, pour que tout le monde soit logé en la même enseigne.